

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION
DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 3

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 14^{EME} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

Etabli à Aubonne, le 13 janvier 2026

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Ch du Mont-Blanc 9
Tél. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@rossier-geom.ch

1196 GLAND
Rte des Avouillons 16
Tél. : 022 364 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.rossier-geom.ch



Format : 600x315	Fichier : 2023-03-23_lisières_forêt	Plan N° : 3
Couche : C_plan3	QP : 31	
Plume : P_pda		
Date : 11.08.2020 VJC	Mandat : BO 456	
Contr. : 11.08.2020 VJC	S-mandat : LIS03	
Contr. : 13.01.2026 LS		

LEGENDE

- Lisières constatées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier le 30 juin 2020
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique
- Forêt selon plan cadastral supprimée
- Forêt selon plan cadastral

